

Compte-rendu du Comité Technique Local du 18 mai 2021

Un Comité Technique Local s'est déroulé le 18 mai.

Afin de protester contre les conditions de tenue de cette instance, l'absence de prise en compte des votes de la représentation syndicale et une partie de l'ordre du jour consacrée au soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », arme de destruction massive de nos missions, les élu(e)s Solidaires Finances Publiques n'ont délégué qu'une seule représentante en présentiel et un en visioconférence.

Par ailleurs, nous n'avons pas souhaité participer au vote.

Cette position est expliquée dans la liminaire lue en séance et jointe.

En réponse à celle-ci, le Directeur Départemental explique que le taux de satisfaction des ordonnateurs du secteur public local n'est pas de 4,9/5 (soit 98%) mais 4,7/5 (soit 94%) et celui des services préfectoraux, non de 4/5 comme indiqué dans notre déclaration liminaire mais 4,667/5 (soit 93,34%).

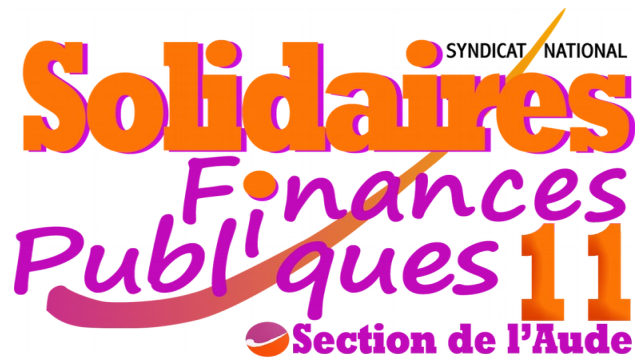
Outre que nous n'étions pas habitué(e)s à une telle précision dans les réponses apportées par le DDFiP, il s'avère que les chiffres fournis par Solidaires Finances Publiques sont ceux diffusés par le pôle Secteur Public Local lors de la journée d'études à l'attention des comptables du 15 avril 2021...

Il s'agirait, selon le DDFiP, des derniers chiffres disponibles. Soit, mais 94 % de taux de satisfaction ne justifie en rien le massacre de la sphère locale et devrait, au contraire, conduire à féliciter les agent(e)s du résultat obtenu...

En toute hypothèse, cela n'empêche pas le fait que la décision de créer des postes de Conseillers aux Décideurs Locaux, en lien avec la destruction du conseil de grande qualité rendu aux collectivités locales jusqu'à présent, est bien antérieure à la publication de ces chiffres donnés en séance et ne repose par conséquent sur aucune justification réelle, sinon celle de désagréger nos missions.

La CGT Finances Publiques ayant évoqué dans sa déclaration liminaire la restriction des horaires d'ouverture au public, le même DDFiP répond que ce n'est pas forcément sa volonté de fermer les guichets mais il faut bien s'adapter à la baisse de la fréquentation voyez-vous !

Il est vrai que si, depuis des années, les DGFIP et DDFiP n'avaient pas incité les usagers à ne plus se déplacer, à utiliser Internet ou le téléphone ou que les mêmes ne suppriment des structures d'accueil par centaines, nul doute que ces mêmes usagers se presseraient bien plus nombreux à nos guichets.



La séance débute alors par l'examen du premier point à l'ordre du jour, la création au 1^{er} septembre 2021 du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) de l'Aude. Bien entendu, selon la Direction, il s'agit de répondre aux attentes des usagers, de professionnaliser la matière, etc.

Toutefois, il nous semble que la réalité est tout autre : la volonté reste surtout de supprimer les services fonciers de proximité à Limoux et à Narbonne. Sur ce dernier point, monsieur Demonet se veut rassurant : il y aura création d'une antenne, pérenne s'il vous plaît !

Enfin, « pérenne » au moins jusqu'en 2026 puisque le Ministre s'est paraît-il engagé : les promesses de ces individus n'engageant que celles et ceux qui les croient encore, gageons que l'antenne du SDIF de Narbonne subira le même sort que celles soi-disant « pérennes » d'Axat, Belpech, Saint Hilaire, etc toutes fermées malgré les beaux discours des DDFiP alors en place.

Quant aux effectifs, cela ressemble, comme d'habitude, à du bricolage avec notamment 3 cadres A dont un stagiaire puisqu'il n'était manifestement pas possible, aux dires de la Direction, de financer 3 postes « pérennes ».

Néanmoins, la DDFiP précise, qu'en fonction des besoins, cette solution pourra être envisagée : chacun sait en effet qu'aujourd'hui à la DGFIP, les créations de postes sont nombreuses, on peut donc raisonnablement compter sur cette possibilité...

Notre pronostic ? La suppression avant 2026 de l'antenne de Narbonne pour un regroupement total sur Carcassonne avant transfert de la mission foncière sur un centre d'accueil interrégional créé à cet effet par la « démétropolisation »...

Vote : « contre » FO et CGT, refus de vote pour Solidaires Finances Publiques.

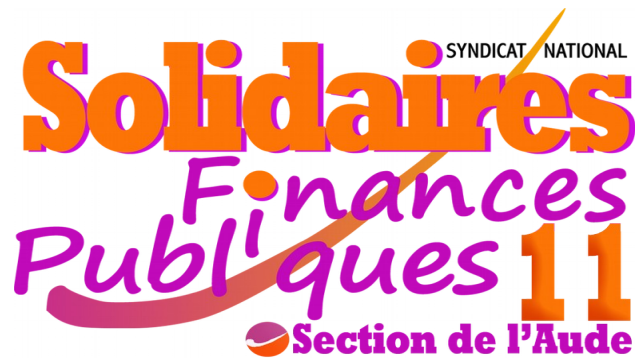
En vertu du règlement intérieur du CTL et malgré une majorité de votes « contre », le point 1 est adopté....

Le deuxième sujet évoqué concerne encore la destruction du réseau et de nos missions puisqu'il s'agit de la création de l'antenne « pérenne » de Castelnaudary et la fermeture de celle, beaucoup moins « pérenne », de Peyriac-Minervois à échéance du 1^{er} septembre 2021.

Pour ce qui concerne Castelnaudary, un guichet restera ouvert mais sans doute pas pour longtemps car le maire de Castelnaudary, craignant à juste titre que cette antenne « pérenne » ne le soit que très provisoirement, a opté pour une création d'Espace France Service.

Le DDFiP indiquant que 2 buralistes pourront faire office d'agent(e)s des Finances Publiques à moindre coût et que la Banque Postale s'occupera désormais des régisseurs, cet accueil guichet sera probablement fermé début 2022.

La date de fermeture de l'antenne n'a pas (encore) été précisée par notre DDFiP : notons toutefois que celui-ci est bel et bien démasqué puisqu'il profite de la suppression de la trésorerie de pleine compétence de Castelnaudary pour la remplacer par une pseudo-structure qui n'a pour autre objectif que d'externaliser au secteur privé les missions régaliennes de l'État.



Il est vrai que les débuts particulièrement prometteurs du contrat signé avec la Banque Postale pour les comptes des régisseurs incitent à opter pour ces manigances grossières : le dépôt des régisseurs a ainsi été exceptionnellement prolongé aux guichets des Finances Publiques du fait de l'incurie de la banque en la matière jusqu'au 31 août 2021... À titre d'exemple de ces dysfonctionnements nombreux, le 3 mai 2021, la connexion des régisseurs à la plate-forme de la Banque Postale n'était pas encore possible alors que cette procédure avait vocation à s'appliquer à compter du 30 avril.

Vote : « contre » FO et CGT, refus de vote pour Solidaires Finances Publiques.

En vertu du règlement intérieur du CTL et malgré une majorité de votes « contre », le point 2 est adopté....

La création du Service de Gestion Comptable (SGC) de Limoux à compter du 1^{er} septembre 2021 est ensuite évoquée. Selon monsieur Demonet, c'est la DDFiP qui « aurait demandé le maintien de l'antenne de Quillan au vu des spécificités locales, la Direction Générale ayant accepté ».

Étrange réécriture de l'histoire, puisque si antenne à Quillan il y a aujourd'hui, comme à Lézignan-Corbières (en 2022) et Castelnaudary et si la Paierie départementale a été maintenue en trésorerie de plein exercice, c'est uniquement en raison de la lutte menée depuis maintenant 2 ans par les organisations syndicales représentatives, Solidaires Finances Publiques en particulier, pour mobiliser élus locaux et nationaux, usagers et agents contre le projet de suppression de l'ensemble des trésoreries de ce département.

Nous comptons d'ailleurs fermement rééditer ces actions pour les trésoreries menacées en 2022 à savoir Leucate et Durban-Corbières afin que notre DDFiP « propose » à la Direction générale leur transformation en antenne.

Vote : « contre » FO et CGT, refus de vote pour Solidaires Finances Publiques.

En vertu du règlement intérieur du CTL et malgré une majorité de votes « contre », le point 3 est adopté....

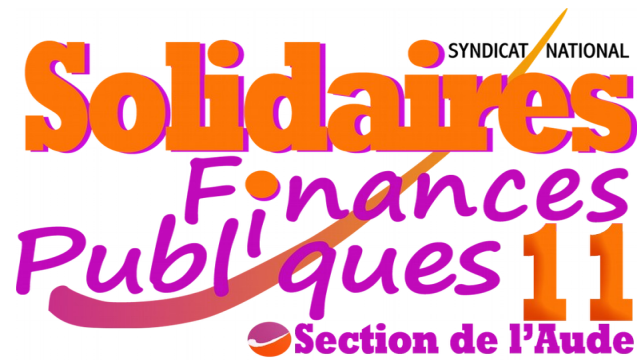
Le sujet connexe de la création de postes de Conseillers aux Décideurs Locaux à Quillan et Limoux est alors abordé en point 4 à l'ordre du jour. Il s'avère que celui de Limoux n'a pas trouvé preneur dans l'Aude : pourtant, le dossier de présentation évoque des fonctions d'expertise de très haut-niveau avec une formation afférente (de 5 jours...) répondant soi-disant à une demande des élus locaux.

Malgré des primes conséquentes destinées à convaincre les plus réticent(e)s s'agissant d'un dispositif visant à favoriser la destruction des trésoreries du secteur public local, aucun(e) candidat(e) ne s'est pourtant manifesté(e) dans le département de l'Aude. Le désaveu de la Direction locale par les cadres A est ainsi patent.

Aussi, ce poste est-il désormais proposé au mouvement national.

Vote : « contre » FO et CGT, refus de vote pour Solidaires Finances Publiques.

En vertu du règlement intérieur du CTL et malgré une majorité de votes « contre », le point 4 est



adopté....

Cette séance laborieuse et inutile puisqu'aucune revendication des représentant(e)s du personnel n'a été une nouvelle fois entendue et, pire, qu'il n'est pas tenu compte de leur vote, se termine à 13H15...

Rappelons à nos dirigeant(e)s locaux que les élu(e)s en CTL ne sont pas des permanent(e)s, qu'ils et elles doivent reprendre le travail l'après-midi, qu'une pause méridienne d'au moins 45 minutes doit être octroyée à tout agent. De surcroît, la quasi-totalité des élu(e)s en CTL sont soumis aux horaires variables et donc au pointage contrairement à nos édiles qui font durer ce genre de pénible séance plus que de raison.